

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le, 27 mai DE L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ à 18h30 :

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance au centre Jacques Monod, sous la présidence de :

Madame Maryline DESLANDES, Vice-présidente,

Etaient présents : M. Dominique LEGO,

Ne formant pas la majorité des Membres en exercice mais se référant au procès-verbal de carence n°25/05/PV du 20 mai 2025.

Absents excusés : MM. Marc-Antoine JAMET, Lahsaine AIT BABA, Benoit BALUT, Christophe COPLO, Eric HEBERT, Christophe THIESSE, Mmes Inci ALTUNTAS, Catherine BATAILLE, Sylvie, CARDONA-GIL, Pascale DUMONTIER, Catherine DUVALLET, Annick GASCHER, Brigitte ROIX,

Absents non excusés : MM. Thomas BOUREZ, Patrick HUON,

Avai(en)t donné pouvoir :

M. Dominique LEGO,
est nommé(e) Secrétaire à l'ouverture de la séance.

Assistaient à la séance :

Fonctionnaires : Mmes Sonia ROSSIGNOL, Manuela MAITREL, Sophie BOYER.

DATE DE SÉANCE

27 mai 2025

DATE DE CONVOCATION

21 mai 2025

DATE D'AFFICHAGE

28 mai 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE

16

PRÉSENTS

2

PROCURATION(S)

0

VOTANTS

2

La Vice-présidente certifie que la présente délibération a été télétransmise à la Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité
le :

Certifiée conforme et exécutoire.
Notifiée aux intéressés.

La Vice-présidente

Délibération n° 3

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AUPRÈS DE L'ÉTAT POUR 2 PLACES EN ACCUEIL LOGEMENT TEMPORAIRE (ALT) VIOLENCES INTRAFAMILIALES (VIF) URGENCE AU SEIN DE LA RÉSIDENCE ESPAGES

Mme Maryline Deslandes, Vice-présidente, expose aux membres du Conseil d'administration.

Les questions d'hébergement sont majoritairement traitées par le service social du CCAS.

La problématique des violences intrafamiliales est détectée à de nombreux niveaux. Allant de comportements subis de manière quotidienne et banalisés, jusqu'aux situations de détresse plus alarmantes, les travailleurs sociaux sont attentifs à chaque signal, qu'il soit faible ou sans équivoque.

La commune s'est engagée, dans le cadre du protocole de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes, à déployer un dispositif d'hébergement en faveur de ce public.

La résidence autonomie Espages présente la particularité d'accueillir des publics diversifiés et ainsi de favoriser la création de lien et d'entraide.

Les objectifs sont :

- Prévoir une mise à l'abri en urgence,
- Proposer par le biais de l'accueil de la Résidence, un contexte sécurisant et rassurant,
- Proposer un accompagnement social global et individualisé permettant d'entamer un parcours résidentiel.

Les bénéficiaires seront des victimes de violences intrafamiliales (VIF) faisant appel au 115, potentiellement des individus non originaires du territoire favorisant la mise en sécurité.

En 2024, ce dispositif a permis d'accueillir 3 femmes, dont une femme et ses deux enfants, à l'Espages. Le travail d'accompagnement a permis des orientations personnalisées vers le logement de droit commun ou l'accès à un logement d'insertion.

La subvention annuelle contribuant à la mise à disposition du logement et la mise en œuvre de l'accompagnement social s'élève à 14 892€ pour 2025.

Sur la base de ces éléments, il est proposé aux membres du Conseil d'administration de :

- **AUTORISER**, M. le Président, ou son représentant, à renouveler cet accord pour l'année 2025 avec l'Etat et signer tous documents s'y référant.

Le Conseil d'administration, Après en avoir délibéré, (Vote)

- **AUTORISE à l'unanimité**, M. le Président, ou son représentant, à renouveler cet accord pour l'année 2025 avec l'Etat et signer tous documents s'y référant.

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure,
représentant de l'Etat.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Et ont les membres signés au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CONFORME
La Vice-présidente,

Maryline DESLANDES